

Question présentée par le député :

M. Bertrand Buchs

Date de dépôt : 28 juin 2021

Question écrite urgente

Quand les médecins pourront-ils, enfin, vacciner dans leur cabinet ?

Lors de la première phase de vaccination, l'Etat a préféré travailler avec des groupes privés, cliniques ou investisseurs, et non avec les médecins traitants. Cette option a permis de vacciner rapidement entre 30% et 40% de la population et surtout de cibler les personnes à risque et les personnes âgées.

Nous assistons actuellement à une nette baisse des demandes de vaccination. Une grande partie des centres de vaccination vont donc fermer, n'étant plus rentables d'un point de vue financier.

Ce taux de vaccination ne permet pas d'atteindre l'immunité de groupe. Les études parlent d'un taux de 80% de la population vaccinée pour pouvoir stopper l'épidémie de COVID-19.

Le nouveau variant Delta est en train de supplanter les autres variants et son apparition est préoccupante dans une population sous-vaccinée.

Il faut donc faire le maximum pour pouvoir convaincre les personnes qui doutent ou qui ont peur de se faire vacciner.

Seuls les médecins traitants peuvent jouer ce rôle.

Ils ont une grande habitude des vaccinations et jouent parfaitement ce rôle, chaque année, pour la grippe et ils ont assumé sans problème la campagne de vaccination H1N1 en 2009.

De plus les problèmes de logistique, surtout la chaîne du froid, se sont simplifiés, car les deux vaccins ARN peuvent être conservés un mois dans un frigo type professionnel (présent dans la quasi-majorité des cabinets médicaux).

Il est donc étonnant que l'Etat n'ait pas approché les médecins traitants pour leur proposer de vacciner et préfère mettre en place des structures tests dans de grands cabinets de groupe ou des centres médicaux.

Cette option est contre-productive.

C'est la multiplicité des centres de vaccination qui permettront de toucher et convaincre les personnes non vaccinées.

C'est le contact de confiance entre le médecin et son patient qui permettront d'atteindre une immunité de groupe.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pour quelles raisons l'Etat ne met-il pas à disposition de tous les médecins des lots de vaccins ?*
- 2. En mettant de côté des médecins traitants, va-t-on pouvoir atteindre l'immunité de groupe et éviter une 4^e vague ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite.